

Conseil d'administration

Séance du 10 juin 2026, sous la présidence de M. Alain BLONDEAU

Présents :

M. Philippe BIALAIS,
M. Alain BLONDEAU,
M. Sébastien BROGNIART,
M. Maxime CABAYE, *en visio*
M. Michel COLIN,
M. Roland D'ARGY,
M. Frédéric FAUCOMPRESZ.

Excusés :

Mme Charlotte BRUN, *pouvoir donné à M. Michel COLIN*
Mme Dominique GANTIEZ,
M. Julien PILETTE, *pouvoir donné à M. Sébastien BROGNIART*
Mme Isabelle POLLET, *pouvoir donné à M. Alain BLONDEAU.*

Délibération n°26.12

**Objet : Exercice 2026 - Adoption de la nouvelle maquette du BP en vigueur au 1^{er} janvier 2026
- Adoption du Budget Supplémentaire**

Adoptée à l'unanimité

Sourcéo – Exercice 2026 - Adoption de la nouvelle maquette du BP en vigueur au 1^{er} janvier 2026 - Adoption du Budget Supplémentaire

Par délibération n°25.30 du 10 décembre 2025, le Budget Primitif 2026 a été adopté, en recettes comme en dépenses, à hauteur de 38 064 508.78 EUR HT en section d'exploitation et de 11 641 044.49 EUR HT en section d'investissement.

Le BP 2026 comporte 200 000 EUR inscrits en « dépenses imprévues » en section d'exploitation (chap. 022). Mais, depuis son adoption, un arrêté interministériel (cf. **annexe 1**) publié le 31 décembre 2025 est venu acter la disparition au 1^{er} janvier 2026 des chap. 022 et 020 (« dépenses imprévues » en investissement).

L'inscription de dépenses imprévues permettait sur simple arrêté du directeur de la régie (l'ordonnateur) d'affecter en cours d'année des crédits à d'autres chapitres sans un vote du budget. L'arrêté était ensuite communiqué pour information au Conseil d'administration suivant.

Cet arrêté interministériel indique néanmoins que « les SPIC peuvent désormais donner au président de l'organe délibérant* la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres (art. L1612-28 du CGCT) en le matérialisant dans leur maquette budgétaire (état I – Modalités du vote du budget) ». In fine, si cette disposition est reprise par le Conseil d'administration, cela ne change rien, affectation de crédits possible en cours d'année sur arrêté du directeur de la régie.

Le Compte Administratif 2024 vient d'être présenté.

Le solde d'exécution de 15 767 814.71 EUR est repris en excédent antérieur en exploitation. Les reports en dépenses d'investissement représentent 903 566.28 EUR et le déficit reporté de la section d'investissement -5 283 210.05 EUR.

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 intègre ces résultats antérieurs.

Les mouvements budgétaires **réels** significatifs de ce BS sont les suivants.

Recettes d'exploitation (+60 955 EUR, +0.2%)

61 652 EUR sont ajoutés pour les prestations effectuées pour le compte de la MEL hors maîtrise d'œuvre (art. 70871), ainsi que 4 692 EUR de revente de ferraille (art. 7588).

A contrario, l'indemnité Roxane (limitation de pompage à l'usine de Pérenchies pour ne pas perturber la production Cristalline, même art. 7588) est recalculée à la baisse car adossée au prix de VEG (effet de l'actualisation, le prix à Iléo passant de 0.5 EUR le m³ à 0.495 en 2025).

Dépenses d'exploitation (-246 200 EUR, -0.7%)

Les 200 00 EUR inscrits au BP en dépenses imprévues permettaient le cas échéant de faire face aux imprévus en matière de paie. Il est proposé que leur suppression abonde les deux principaux articles du **chap. 012 (+2.8% / BP)** : +135 000 EUR à l'art. 6411 (salaires) et +65 000 EUR à l'art. 6451 (URSSAF), tenant compte des deux licenciements effectués au 1^{er} semestre même si - à ce jour - rien ne dit que l'enveloppe inscrite au chap. 012 du BP sera dépassée. Ce mouvement est donc **sans incidence sur le montant du budget**.

Le rendu de crédits concerne trois articles :

- **128 000 EUR** à l'art. 6156 « maintenance » (-36.6% / BP), par report d'opérations ;
- **70 000 EUR** à l'art. 6282 « gardiennage » (-38.9% / BP), l'incertitude sur le renouvellement du groupement de commande sûreté (la consultation était en cours lors de l'inscription des crédits au BP) avait amené à provisionner ;

(*) cf. annexe 1, comprendre le directeur et non le président (Sourcéo est à l'initiative d'une demande de précision remontée jusqu'à Bercy)

- **48 200 EUR** à l'art. 617 « études et recherches » (-17.5% / BP), par report d'opérations.

Recettes d'investissement (-1 544 722 EUR, -21.3%)

5 283 210 EUR sont inscrits à l'art. 1068 « Autres réserves » comme le prévoit la comptabilité lorsque le solde d'exécution de la section d'investissement constaté au compte administratif est négatif d'autant. Les avances remboursables inscrites au BP sont supprimées (art. 1678, -6 827 932 EUR), le virement de la section d'exploitation (mouvement d'ordre) compensant bien au-delà de leur montant (budget en suréquilibre).

Dépenses d'investissement (+16 006 EUR hors chap. 27, +0.1%)

Comme par le passé, en l'absence de possibilité technique du logiciel financier de présenter un budget en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses), l'équilibre de la section d'investissement est obtenu en inscrivant une dépense de 9 231 032 EUR au chap. 27 (autres immobilisations financières).

Le BS est l'occasion pour deux **services** de redéployer les crédits en fonction de l'avancée de leurs projets.

« Projets et Support Opérationnel »

- -50 000 EUR de frais d'études (art. 2031) ;
- + 365 000 EUR de travaux sur terrains (art. 2312), dont **340 00 EUR** pour la réfection des trois **bâches des Ansereuilles** (non planifiée au BP) ;
- +63 820 EUR de travaux sur bâtiments ;
- -291 863 EUR de travaux sur installations.

« Innovation et Système d'information »

- +29 000 EUR de logiciels (art. 2051) ;
- -44 000 EUR de R&D (art. 2032) ;
- -55 952 EUR de matériel informatique.

Ce BS améliore un peu l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation et confirme, comme pressenti lors de l'adoption du BP, l'absence encore cette année de besoin d'emprunter après intégration des résultats antérieurs.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le budget supplémentaire 2026 tel qu'il figure en **annexe 2**.